

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



LA LETTRE N°110

Novembre 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Le 110^{ème} anniversaire de la mention « *Mort pour la France* »



Il y a 110 ans, la loi fondatrice des politiques de mémoire

Le 2 juillet 1915 était votée au Parlement la loi instituant la Mention « *Mort pour la France* ». Un vote dans l'urgence, la guerre imaginée courte en août 1914 s'éternisait et se transformait en guerre de tranchées.

La guerre sans morts imaginée à l'origine se transformait en guerre « fauchuese ».

Souvenons-nous des 27 000 morts français pour la seule journée du 22 août 1914. L'opinion publique souhaitait savoir pour qui et pourquoi étaient morts les époux, les fiancés, les fils, les frères...

Pour la Patrie disaient certains (et en particulier le Souvenir Français) ; pour la France décida le Parlement (qui ne sera pas suivi lors de l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe : la mention « *mort pour la Patrie* » fut inscrite sur sa tombe).

Cette loi est fondamentale.

Elle est la base de l'érection de 35 000 monuments aux morts communaux, mais aussi de dizaines de milliers de plaques et de stèles apposées au lendemain de la Grande Guerre.

C'est la liste des « *Morts pour la France* » qui donne une légitimité à ces monuments, comme c'est la liste des « *Morts pour la France* » en 39/45, en Indochine, en Algérie, ou en OPEX qui donne une légitimité aux monuments créés pour ces guerres, ainsi que l'ajout des noms sur les monuments aux morts communaux.

Le 2 juillet 1915 était créé le socle de toutes les politiques mémorielles combattantes.

Une loi exceptionnelle.

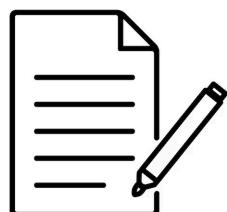
Photo : Tombe d'Octave Monjouin dans le cimetière de Saint-Maur (Indre).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

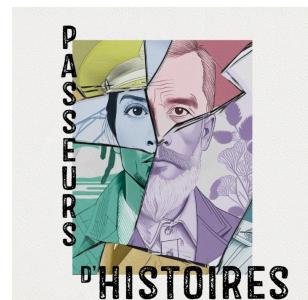
Billets d'humeur du
Président Général



Quête nationale du Souvenir
Français



Podcast « Passeurs
d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Jérémie Pignard

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Franck Leconte

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...



UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.



L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule et renvoyez-nous le coupon-réponse

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▾
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 € 3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 € 6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 € 17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €
Abonnement aux 4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
 - par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
 - en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
 - en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>
- En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé AUTOMATIQUEMENT sur votre e-mail, dès 10 € de versement.*

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



RENOUVELLEMENT COTISATION ADHÉSION DON

Je verse la somme de € en règlement de (cases à cocher)

ma cotisation ma cotisation AVEC abonnement revue

Comité d'affiliation

Mes coordonnées (necessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM

Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse électronique

Téléphone (fixe ou portable)

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :

Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

ASTN

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Siège social : 20 rue Eugène Flachat, 75017 Paris – Tél. 01 48 74 53 99 | En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)